



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 09 janvier 2018** ***PROCÈS-VERBAL***

Le neuf janvier deux mil dix-huit à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M. Thierry DEGUINGAND, Maire s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10
- absents : 01

Date de la convocation: 02 janvier 2018

Etaient présents: Mmes et Mrs. Jacqueline SOTH, Séverine MANON, Virginie COCHEREAU, Thierry DEGUINGAND, Jacky FUMARD, Philippe MEUNIER, Mickaël MANCEAU, Cirice de WECK, Bruno FRADET, Alain MARTIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Corine TEXEDRE

MME VIRGINIE COCHEREAU a été nommée secrétaire

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1°- SMICTOM

Après l'exposé de Monsieur Philippe MEUNIER sur l'état d'avance de ce projet et sur les interrogations suscitées, un courrier va être fait pour demander au SMICTOM des explications plus claires sur les changements futurs concernant les ramassages des ordures ménagères.

2°- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2018

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement urgentes, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017

A savoir :

- Chapitre 21 : 28750 €
- Opération 10018 : 8178.58 €
- Chapitre 23 : 7750 €

3°- DM N°1

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de transférer 5639.56€ du 020 dépenses imprévues au compte 21 83 10020 achat de matériel informatique pour pouvoir régler la facture de l'école numérique qui s'élève à 13 639.56€.

020 dépenses imprévues	- 5 639.56
2183 10020 achat matériel informatique	+ 5 639.56

4°- fixation du ratio promus-promouvables

Monsieur le Maire informe que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) : Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement

Ce taux, appelé « ratio promus-promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100%

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Vu l'avis de principe du Comité Technique du Centre de gestion d'Indre et Loire réuni le 8 février 2017, préconisant les dispositions suivantes à compter de l'année 2018 :

- Fixer des ratios à 100% pour tous les avancements de grade,
Sur la base des critères retenus suivants :
- L'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent formalisé par le compte rendu établi lors de l'entretien professionnel annuel,
- La prise en compte et l'appréciation des compétences professionnelles acquises par l'agent au regard du poste d'avancement et/ou les aptitudes professionnelles de l'agent enrichies, le cas échéant, par la formation professionnelle en vue d'occuper l'emploi correspondant au grade d'avancement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter à l'unanimité le ratio commun de principe ainsi proposé,

5°- Révision des tarifs de location de la Salle polyvalente pour l'année 2018

Le Conseil Municipal a décidé de réviser à compter du 9 janvier 2018 les tarifs de location de la salle polyvalente et la salle associative.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide :

-d'appliquer les tarifs suivants à compter du 9 janvier 2018 (les locations déjà retenues restant au tarif 2017) :

Habitants de la commune:

1 journée: 165 €

2 journées: 260 €

nettoyage locaux: 90 €

salle associative (1 journée): 50 €

Associations et habitants hors commune:

1 journée: 310 €

2 journées: 420 €

nettoyage locaux: 90 €

salle associative (1 journée): 80 €

Associations de la Communauté de communes CVL:

1 journée: 220 €

Location forfaitaire annuelle (Amicale des retraités de Seuilly): 1450 €

Les associations communales, Comité des fêtes, Association de Parents d'élèves et Syndicat de chasse, ont droit à deux locations gratuites par an pour des repas ou des manifestations diverses.

6° - RPI organisation de la semaine scolaire 2018

Monsieur le Maire informe que les Communes du RPI ont la possibilité de revenir à 8 demi-journées soit 4 jours au lieu de 9 demi-journées pour la rentrée 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de choisir l'option 8 demi-journées soit 4 jours à compter de la rentrée 2018

7° - DETR 2018

Monsieur le Maire rappelle les travaux éligibles à la DETR 2018 et notamment les travaux de mise en accessibilité pour les personnes handicapées des toilettes de l'école, la rénovation de la cantine scolaire, le changement des têtes thermostatiques, les travaux de rénovation à la salle des fêtes, et le changement des huisseries au logement communal :

Nature des travaux	Date de début des travaux	Date de fin	Coût approximatif HT en €	Financement
<u>ECOLE :</u> Suppression d'un WC pour créer un WC handicapé et Construction d'un WC supplémentaire en remplacement du WC supprimé.	1 ^{er} semestre 2018	2d semestre 2018	9029.99	DETR 60% Autofinancement : 40 %
Remplacement des Têtes thermostatiques sur les radiateurs de l'école	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2018	567.76	DETR 60% Autofinancement : 40 %
Rénovation de la cuisine scolaire	2d semestre 2018	2d semestre 2018	7996.50	DETR 60% Autofinancement : 40 %

SALLE DES FETES : Ponçage et vitrification parquet	2 ^d semestre 2018	2d semestre 2018	6187.50	DETR 60% Autofinancement : 40 %
Rénovation toit	1 ^{er} semestre 2018	2d semestre 2018	1146.80	DETR 60% Autofinancement : 40 %
LOGEMENT COMMUNAL				
Changement huisseries et volets	1 ^{er} semestre 2018	2d semestre 2018	14758.00	DETR 60% Autofinancement : 40 %
Total			39686.55	

Il propose également un plan de financement de ces travaux, mentionné ci-dessous, faisant intervenir l'Etat par l'intermédiaire d'une demande de DETR et l'autofinancement par la Commune.

	Montant HT en €	Pourcentage
DETR	23811.93	60 %
Autofinancement	15874.62	40 %
Total HT	39686.55	

Après en avoir délibéré les membres du Conseil, à l'unanimité, approuvent la présentation dans le cadre de la DETR de ce projet ainsi que son plan de financement et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer une demande de DETR.

8°- Questions diverses

Distribution des sacs poubelle : samedi 13 et 20 janvier de 10h à 12 et lundi 22 janvier de 17 à 18h30

Commission communication 23 janvier 18h
Commission tourisme 14 février 18h30

Prochaine réunion de conseil fixé au 13 mars 2018 à 18h45

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 21h15

Fait et affiché à Seully, le 22 février 2018.

Le Secrétaire de séance

Virginie COCHEREAU

Le Maire

Th. DEGUINGAND